

Sivu du Rieu

l'eau potable de Châteauneuf, Piégon et Mirabel
— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —

Le mardi 8 mars 2016 à 18 heures 30, le Comité syndical, convoqué le 27 février par son président, M. Laurent Donzet, s'est réuni en séance ordinaire sous sa présidence.

Nombre de conseillers en exercice : 6, présents : 6, votants : 6.

Présents : Bréchet, Cahn, Donzet, Mourre, Roux, Trolet. Mme Trolet est désignée Secrétaire de séance. La séance ouverte.

Compte rendu du comité syndical du 8 mars 2016

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18 heures 30. Mme Trolet est désignée Secrétaire de séance, et le compte rendu du 15 décembre 2015 est adopté à l'unanimité. Le Président propose et le Comité syndical accepte à l'unanimité de rajouter deux points à l'ordre du jour : délibération rôle facturation, mise en place du TIPI et attribution d'une prime à M. Héritier. Il remercie M. Héritier et Mme Wlazlak pour leur présence.

Facturation des rôles

Le Président informe qu'avec une délibération du Comité syndical, le Trésor public pourra communiquer le numéro national d'émetteur (NNE) nécessaire au déblocage des difficultés existantes relatives à la facturation des rôles par prélèvement automatique.

Après avoir pris connaissance du projet de délibération, et après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité de l'approuver.

Mise en place du TIPI

Le Président expose que pour pouvoir mettre en place la facturation par TIPI, une délibération doit être adoptée dès le mois de juillet.

Après avoir pris connaissance du projet de délibération, et après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité de l'approuver.

Attribution du marché public pour la construction d'un nouveau poste de relevage des Montées à Mirabel et demande de subventions

Le Président explique que la station actuelle de reprise située aux Montées est devenue vétuste et qu'il convient de la remplacer. Il informe qu'un local en préfabriqué sera installé avec des pompes plus performantes.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour produire des devis estimatifs de travaux, les entreprises retenues :

- L'entreprise Missolin : 45 410 € HT
- L'entreprise Michelier : 46 525, 55 € HT

Le Président précise qu'une subvention du département à hauteur de 25% pourrait être allouée.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité d'attribuer le marché public aux entreprises Michelier et Missolin et donne tout pouvoir au Président pour déposer un dossier de subvention auprès du département et en suivre l'exécution.

Demande de subventions pour les extensions de réseau des Flogères et des Trailles

Le Président présente les travaux d'extension de réseaux aux quartiers les Trailles et les Flogères à l'appui de devis estimatifs. Il explique qu'une demande de subvention peut être sollicitée pour chacun des ouvrages.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité de donner tout pouvoir au Président pour déposer un dossier de subvention auprès du département et en suivre l'exécution.

Gratification

Le Président propose d'allouer une prime exceptionnelle, équivalent à un mois de salaire, à M. Héritier compte tenu de la qualité du travail fourni sur l'année 2015. Il remercie M. Héritier pour son investissement.

Après avoir pris connaissance du projet de délibération, et après en avoir délibéré, l'ensemble du Comité syndical approuve.

Vote des comptes administratifs et de gestion 2015.

Le Président quitte la séance.

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs et de gestion 2015, et après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité de les approuver.

Le Président réintègre la séance.

Vote du budget primitif 2016

Après avoir pris connaissance des propositions nouvelles du Président pour le budget primitif 2016, et après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité de les approuver.

Questions diverses

Indemnités du Président et des Vice-Présidents maintenus jusqu'en 2020

Le Président explique qu'après maintes rebondissements législatifs et règlementaires, les indemnités du Président et des Vice-Président sont finalement maintenues jusqu'en 2020.

Le point sur les facturations

Le Président réitère ses propos initiaux sur la facturation des rôles et la mise en place du TIPI.

Présentation du compte-rendu d'exploitation par M. Héritier

Un exemplaire est attribué à chaque membre du Comité. M. Héritier répond aux différentes questions techniques. Il sera présenté au prochain Comité syndical pour être adopté.

La séance est close à 20 heures 30.

La Secrétaire,
Élisabeth TROLET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Élisabeth Trolet', written in a cursive style.